

# Contrôle Interne Comptable ( CIC) Cartographie des Risques Plan d'actions 2018-2020

CA du 14 mars 2019

Directeur de la Comptabilité : Jean-François Peiro



# SOMMAIRE

# SOMMAIRE

PREAMBULE	P.4
CARTOGRAPHIE DES RISQUES	P.9
PLAN D'ACTION 2018-2020	P.15

# Préambule

## PREAMBULE

↵ Le **contrôle interne** est un dispositif de management qui vise à garantir que les règles de gestion fixées sont respectées.

↵ Le mot contrôle doit être compris dans son sens anglo-saxon qui signifie " maîtrise".

Contrôle interne = Maîtrise des risques

↵ Le **risque** se définit comme un évènement susceptible de se produire et ayant un impact sur l'activité.

↵ Le décret GBCP prévoit dans ses **articles 215 et suivants** qu'il doit être mis en place un dispositif de contrôle interne budgétaire et de contrôle interne comptable, chacun constituant un sous-ensemble du contrôle interne .

↵ Le **contrôle interne comptable** a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de **qualité des comptes**, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable.

↵ La **qualité comptable** doit permettre à la comptabilité d'être :

- un vecteur d'information,
- un outil de gestion et de pilotage ,
- un support de contrôle,

et de restituer une **image fidèle** de la situation financière et patrimoniale de l'établissement.

☞ L'arrêté du 17 décembre 2015 fixe entre autres le cadre de référence du contrôle interne comptable , en application de l'article 215 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

☞ Les critères de l'objectif de qualité de la comptabilité générale sont les suivants :

	DÉFINITION	APPLICATION À LA COMPTABILITE GÉNÉRALE
Réalité	Inscription des opérations réelles	Les éléments d'actif et de passif, les engagements ainsi que les charges et produits existent réellement et sont bien rattachés à l'organisme
Justification	Existence de pièces probantes	Les éléments comptabilisés sont correctement justifiés par une pièce probante ou un inventaire
Présentation et bonne information	Présentation structurée selon les règles de tenue définies dans les référentiels	Les éléments comptabilisés sont décrits de manière claire, intelligible et lisible, appuyés par des documents et pièces archivés et accessibles
Sincérité	Traduction de la réalité et de l'importance des éléments comptabilisés par l'application des règles de comptabilité	Les normes comptables sont appliquées afin de traduire la connaissance que l'ordonnateur et l'agent comptable ont de la réalité et de l'importance relative des éléments comptabilisés, dans le cadre du respect des lois et règlements
Exactitude	Correcte évaluation des engagements, des paiements, des encaissements et des consommations des autorisations d'emplois	Les éléments comptabilisés sont correctement évalués et chiffrés
Totalité	Enregistrement de l'intégralité des opérations budgétaires, comptables et de trésorerie.	Tous les biens, droits et obligations, charges et produits de l'organisme sont comptabilisés

	DÉFINITION	APPLICATION À LA COMPTABILITE GÉNÉRALE
Non-compensation	Aucune contraction entre opérations de sens contraire	Les biens, droits et obligations, charges et produits de l'organisme sont comptabilisés sans contraction entre eux
Imputation	Attribution d'éléments de classification	Les biens, droits et obligations, charges et produits, de l'organisme sont comptabilisés à la subdivision adéquate du plan de comptes ou de l'annexe
Rattachement à la bonne période	Rattachement à la bonne période, au plus près de la date du fait générateur	Les biens, droits et obligations, charges et produits de l'organisme se rattachant à une période comptable donnée sont comptabilisés dans les plus brefs délais au cours de l'exercice
Rattachement au bon exercice	Rattachement au bon exercice budgétaire et comptable	Les biens, droits et obligations, charges et produits de l'organisme dont le fait générateur s'est produit lors d'un exercice donné sont rattachés à cet exercice

- ↪ 2 documents principaux constituent les instruments de pilotage du contrôle interne : la [cartographie des risques](#) et le [plan d'actions](#).
- ↪ La [cartographie des risques](#) est un outil de pilotage interne qui permet de recenser les risques existants et de les présenter de façon synthétique. Son élaboration se décline en 3 étapes :
  - Définition du périmètre de la cartographie ;
  - Analyse des facteurs de spécificité de la cartographie;
  - Conceptualisation et formalisation de la cartographie des risques .
- ↪ La cartographie des risques figurant dans ce rapport retrace la situation au 01/01/2018.
- ↪ Le [risque inhérent](#) : c'est le risque " brut", considéré sans les moyens de protection ou de contrôle mis en place par l'organisation.
- ↪ La [hiérarchisation des risques](#) est définie au travers de trois dimensions : l'impact, la probabilité de survenance , et le niveau de maîtrise des risques.
- ↪ Le [plan d'actions](#) : sur la base des constats issus de la cartographie des risques, des actions sont définies et mises en œuvre afin de corriger les zones d'ombre et d'anticiper les risques futurs. La Direction de la Comptabilité est le principal acteur concerné par le plan d'actions figurant pages 15 et suivantes. Pour autant, concernant les actions transverses dans l'établissement, il sera fait appel le cas échéant à d'autres entités internes en concertation avec ces dernières.

# Cartographie des Risques

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES (1/5)

- > Impact (I) et Probabilité (P) : cotation de 1 (très faible) à 5 (très fort)
- > Maîtrise (M) : cotation de 5 (non maîtrisé) à 1 (sous contrôle)
- > Criticité du risque : couleur

- Risque globalement couvert si total <30
- Couverture du risque partielle mais suffisante si total entre 30-59
- Couverture du risque partielle mais insuffisante si total entre 60-90
- Couverture du risque inefficace si total >90

Cycles	Processus	Risques inhérents	Impact (I)	Probabilité (P)	Maîtrise (M)	Criticité du risque = Total = (I x P x M)	Observations
<b>Processus transverse organisationnel</b>							
	Organisation générale du service	Inadaptation à l'évolution de l'établissement et à la nature des risques	5	5	2	50	
	Organisation administrative	Risques d'erreurs dans les habilitations juridiques et informatiques	5	5	2	50	
<b>Pilotage / Système Information</b>							
	Etats Financiers	Solution Cocktail dégradée lors de l'élaboration du compte financier	5	3	3	45	
	Pilotage des données	Absence d'alertes, inexistence de situations périodiques	4	5	2	40	
	Sécurisation des opérations	Tentatives de fraudes	4	4	3	48	
	Production	Fiabilité, ralentissement et/ou dysfonctionnement du SI	4	3	2	24	
	Piste d'audit / Archivage électronique	Perte d'informations. Absence ou insuffisance de fiabilité	3	2	2	12	Double sauvegarde : réseau et sur 2 clés USB à la Direction de la Comptabilité

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES (2/5)

- > Impact (I) et Probabilité (P) : cotation de 1 (très faible) à 5 (très fort)
- > Maîtrise (M) : cotation de 5 (non maîtrisé) à 1 (sous contrôle)
- > Criticité du risque : couleur

- Risque globalement couvert si total <30
- Couverture du risque partielle mais suffisante si total entre 30-59
- Couverture du risque partielle mais insuffisante si total entre 60-90
- Couverture du risque inefficace si total >90

Cycles	Processus	Risques inhérents	Impact (I)	Probabilité (P)	Maîtrise (M)	Criticité du risque = Total = (I x P x M)	Observations
<b>Charges</b>							
	Commande Publique	Mauvaise exécution comptable des dépenses dont les marchés de travaux	5	3	3	45	
	Déplacements Frais de mission	Erreurs de liquidation et/ou insuffisance des pièces justificatives	4	4	2	32	
	Impôts et taxes	Suivi irrégulier de la TVA exigible en fonction des taux applicables	3	3	2	18	Etude annuelle par expert fiscaliste
	Rémunérations	Omission de pièces justificatives . Anomalies dans les liquidations	5	3	3	45	
	Baux et conventions	Défaut de suivi	3	3	3	27	
	Bourses et aides	Inexactitudes dans les liquidations et/ou carences dans les pièces justificatives	2	2	2	8	

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES (3/5)

- Impact (I) et Probabilité (P) : cotation de 1 (très faible) à 5 (très fort)
- Maîtrise (M) : cotation de 5 (non maîtrisé) à 1 (sous contrôle)
- Criticité du risque : couleur
  - Risque globalement couvert si total <30
  - Couverture du risque partielle mais suffisante si total entre 30-59
  - Couverture du risque partielle mais insuffisante si total entre 60-90
  - Couverture du risque inefficace si total >90

Cycles	Processus	Risques inhérents	Impact (I)	Probabilité (P)	Maîtrise (M)	Criticité du risque = Total = (I x P x M)	Observations
--------	-----------	-------------------	------------	-----------------	--------------	--	--------------

### Produits

Subvention pour charge de service public (SCSP)	Pas de prise en compte du caractère annuel de la subvention pour charges de service public	5	1	1	5	Alerte sur le sujet par les CAC, induisant une meilleure comptabilisation
Recouvrement	Suivi non régulier et défaillance dans le processus de recouvrement	4	4	2	32	
Recettes contrats de recherche	Difficulté à l'identification et à la comptabilisation de ces recettes	5	3	3	45	

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES (4/5)

- > Impact (I) et Probabilité (P) : cotation de 1 (très faible) à 5 (très fort)
- > Maîtrise (M) : cotation de 5 (non maîtrisé) à 1 (sous contrôle)

> Criticité du risque : couleur

■ Risque globalement couvert si total <30

■ Couverture du risque partielle mais suffisante si total entre 30-59

■ Couverture du risque partielle mais insuffisante si total entre 60-90

■ Couverture du risque inefficace si total >90

Cycles	Processus	Risques inhérents	Impact (I)	Probabilité (P)	Maîtrise (M)	Criticité du risque = Total = (I x P x M)	Observations
<b>Comptes financiers et comptes de tiers</b>							
	Moyens de paiements et d'encaissements	Anomalies non détectées	3	2	1	6	Suivi journalier des relevés
	CP (Crédit de paiement)	Insuffisance des CP au stade des décaissements	4	3	3	36	
	Régies	Absence de centralisation. Dépenses ou recettes enregistrées non conformes.	3	4	3	36	
	Comptes de tiers	Comptabilisations erronées des opérations	3	3	3	27	
<b>Immobilisations</b>							
	Immobilisations corporelles et incorporelles	Erreurs dans les imputations comptables	4	3	2	24	Formation récurrente du personnel depuis plusieurs années. Expertise confirmée de la responsable comptable
	Immobilisations en cours	Non intégration au compte 21 des immobilisations en cours après leur mise en service	4	4	3	48	
	Parc immobilier	Insuffisance dans l'application de la réglementation	4	4	2	32	

## CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES (5/5)

- > Impact (I) et Probabilité (P) : cotation de 1 (très faible) à 5 (très fort)
- > Maîtrise (M) : cotation de 5 (non maîtrisé) à 1 (sous contrôle)
- > Criticité du risque : couleur

- Risque globalement couvert si total <30
- Couverture du risque partielle mais suffisante si total entre 30-59
- Couverture du risque partielle mais insuffisante si total entre 60-90
- Couverture du risque inefficente si total >90

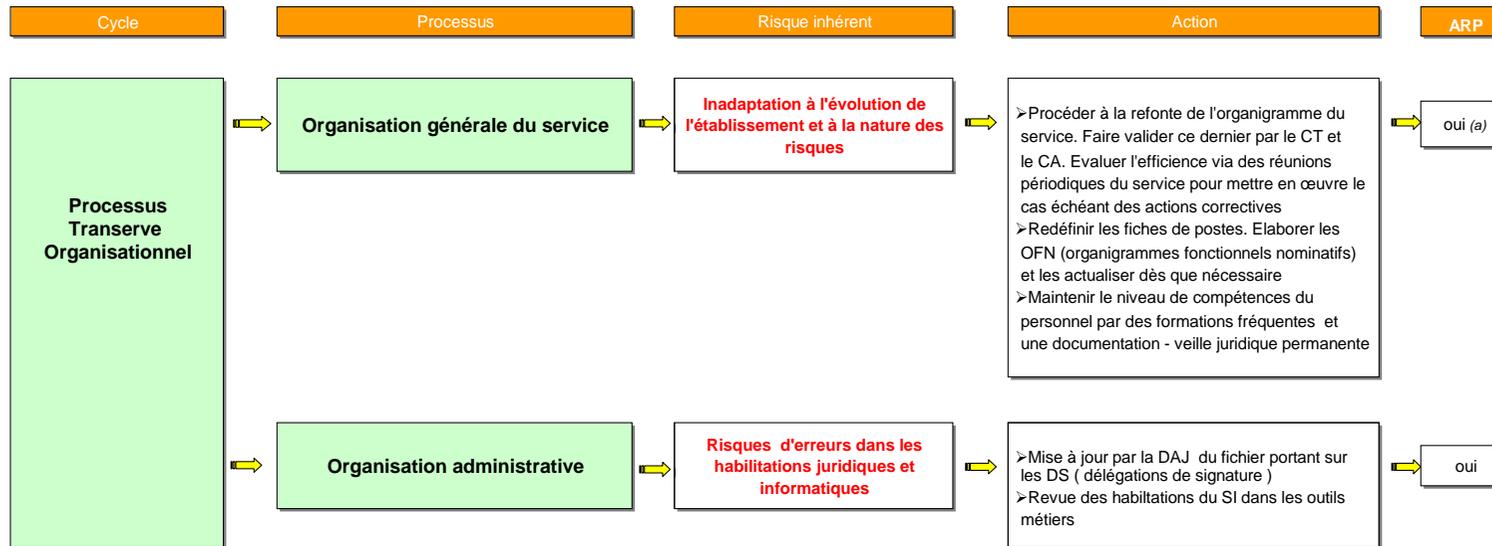
Cycles	Processus	Risques inhérents	Impact (I)	Probabilité (P)	Maîtrise (M)	Criticité du risque = Total = (I x P x M)	Observations
--------	-----------	-------------------	------------	-----------------	--------------	--	--------------

<b>Amortissements et provisions</b>							
-------------------------------------	--	--	--	--	--	--	--

Provisions pour risques et charges	Evaluation approximative des litiges. Comptabilisations erronées des dotations et reprises	3	2	1	6
Amortissements	Erreurs de comptabilisation des dotations et reprises	4	3	2	24

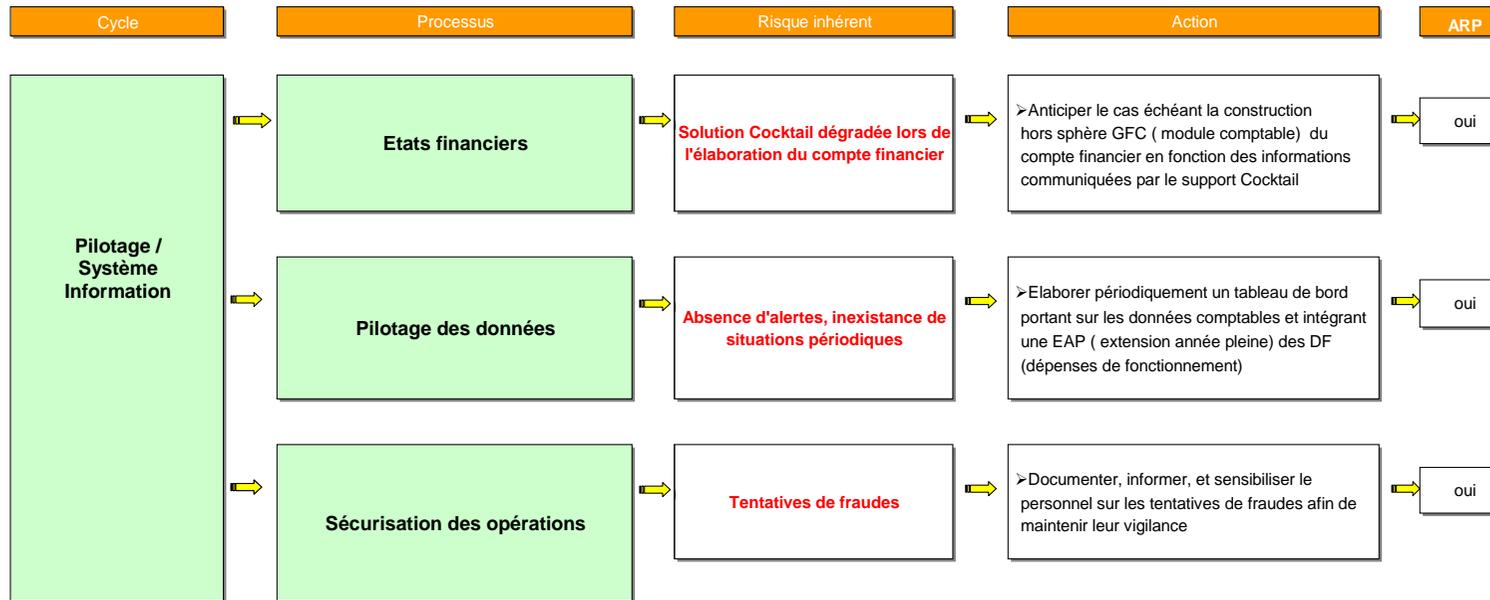
# Plan d'actions 2018-2020

## PLAN D' ACTIONS COMPTABLES (1/6)



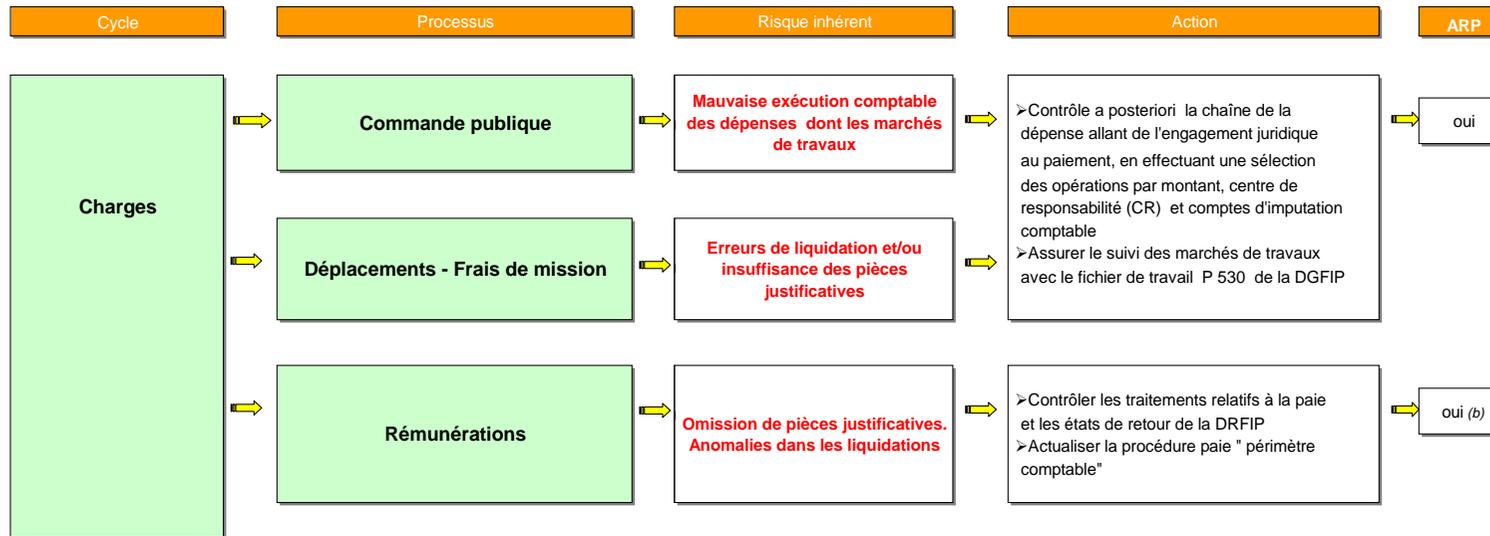
ARP : Action récurrente pluriannuelle  
(a) hors refonte de l'organigramme

## PLAN D' ACTIONS COMPTABLES (2/6)



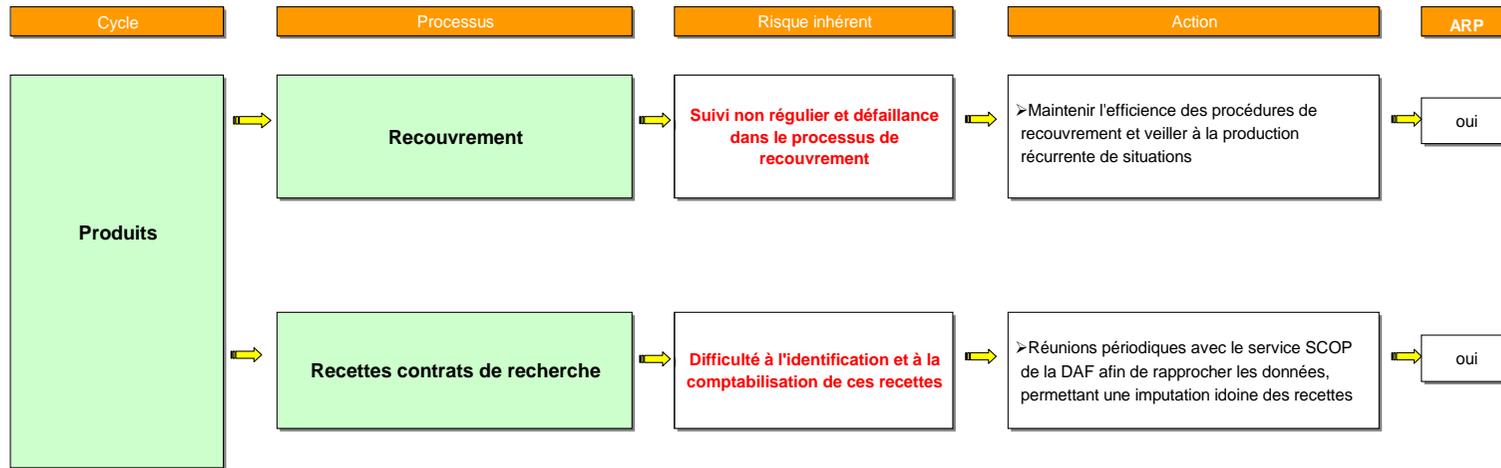
ARP : Action récurrente pluriannuelle

## PLAN D' ACTIONS COMPTABLES (3/6)



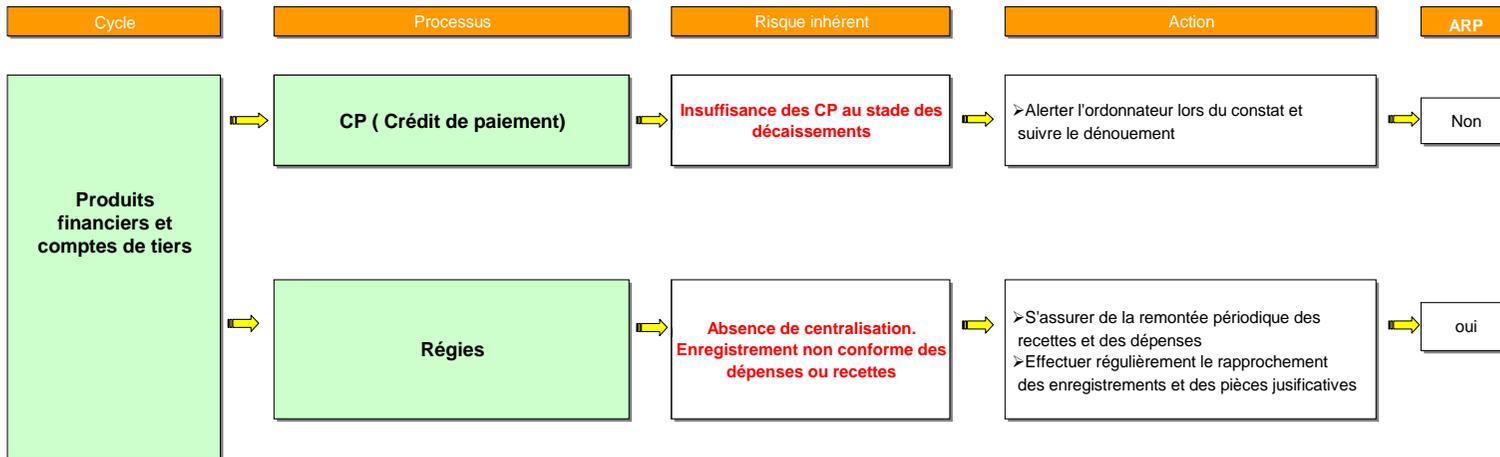
ARP : Action récurrente pluriannuelle  
(b) : Hors procédure paie

## PLAN D'ACTIONS COMPTABLES (4/6)



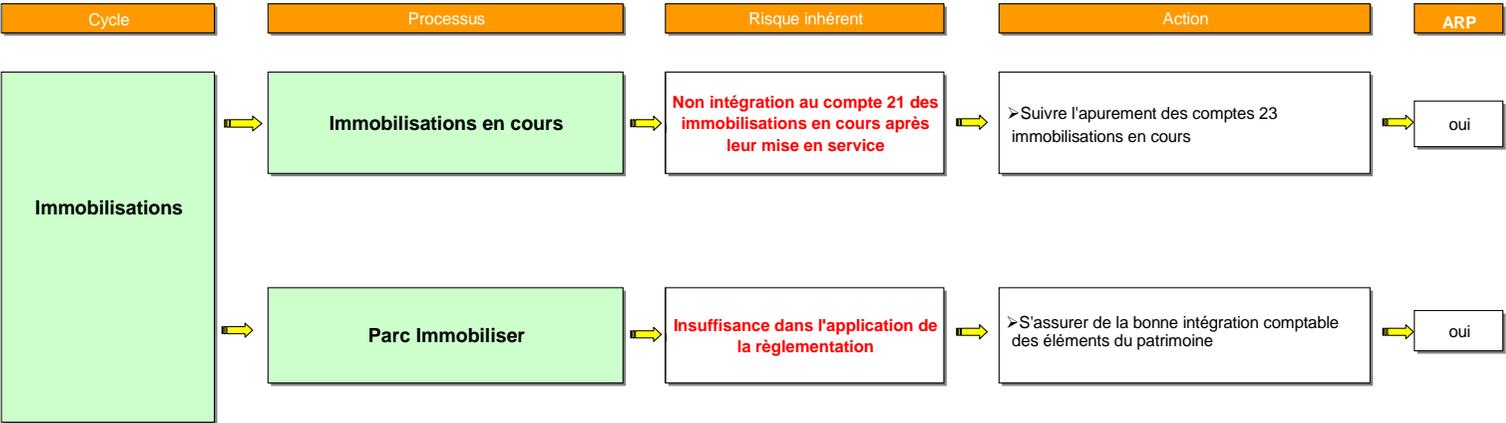
ARP : Action récurrente pluriannuelle

## PLAN D'ACTIONS COMPTABLES (5/6)



ARP : Action récurrente pluriannuelle

# PLAN D'ACTIONS COMPTABLES (6/6)



ARP : Action récurrente pluriannuelle